FRANÇOIS VILLON 1431–1463

Le Testament, huitains CLIII à CLXV

CLIII.

Item, donne à maistre Lomer,
Comme extraict que je suis de fée,
Qu'il soit bien amé ; mais, d'amer
Fille en chief ou femme coëffée,
Jà n'en ayt la teste eschauffée,
Ce qui ne luy couste une noix,
Faire ung soir pour soy la fastée,
En despit d'Auger le Danois.

CLIV.

Item, rien à Jaques Cardon,
Car je n'ay rien pour luy honneste.
Non pas que le jette à bandon
Sinon cette Bergeronnette :
S'elle eust le chant Marionnette,
Faict por Marion la Peau-Tarde,
D'un Ouvrez vostre huys, Guillemette,
Elle allast bien à la moustarde.

CLV.

Item donne aux amans enfermes,
Oultre le lay Alain Chartier,
A leurs chevetz, de pleurs et lermes
Trestout fin plain ung benoistier,
Et ung petit brin d'esglantier,
En tout temps verd, pour gouppillon,
Pourveu qu'ilz diront ung Psaultier
Pour l'ame du pouvre Villon.

CLVI.

Item, à maistre Jacques James,
Qui se tue d'amasser biens,
Donne fiancer tant de femmes
Qu'il vouldra ; mais d'espouser, riens
Pour qui amasse-il ? Pour les siens.
Il ne plainct fors que ses morceaulx ;
Ce qui fut aux truyes, je tiens
Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx.

CLVII.

Item, le Camus Seneschal,
Qui une fois paya mes debtes,
En recompense, mareschal,
Pour ferrer oës et canettes.
Je luy envoye ces sornettes,
Pour soy desennuyer ; combien,
Si veult, face-en des alumettes.
De bien chanter s'ennuye-on bien.

CLVIII.

Item, au Chevalier du Guet
Je donne deux beaulx petitz pages,
Philippot et le gros Marquet,
Qui ont servy, dont sont plus sages,
La plus grant partie de leurs aages,
Tristan, prevost des mareschaulx.
Hélas, s'ilz sont cassez de gaiges,
Aller leur fauldra tous deschaulx !

CLIX.

Item, au Chappelain je laisse
Ma chapelle à simple tonsure,
Chargée d'une seiche messe,
Où il ne fault pas grand lecture.
Resigné luy eusse ma cure,
Mais point ne veult de charge d'ames ;
De confesser, ce dit, n'a cure,
Sinon chambrières et dames.

CLX.

Pour ce que sçait bien mon entente,
Jehan de Calays, honnorable homme,
Qui ne me veit des ans a trente,
Et ne sçait comment je me nomme,
De tout ce Testament, en somme,
S'aucune y a difficulté,
Oster jusqu'au rez d'une pomme
Je luy en donne faculté.

CLXI.

De le gloser et commenter,
De le diffinir ou prescripre,
Diminuer ou augmenter ;
De le canceller ou transcripre
De sa main, ne sceust-il escripre ;
Interpreter, et donner sens,
A son plaisir, meilleur ou pire ;
A tout ceci je m'y consens.

CLXII.

Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
Estoit allé de mort à vie,
Audict Calais donne puissance,
Affin que l'ordre soit suyvie
Et mon ordonnance assouvie,
Que ceste aulmosne ailleurs transporte,
Sans se l'appliquer par envie ;
A son ame je m'en rapporte.

CLXIII.

Item, j'ordonne à Saincte-Avoye,
Et non ailleurs, ma sepulture ;
Et, affin que chascun me voye,
Non pas en chair, mais en paincture,
Que l'on tire mon estature
D'ancre, s'il ne coustoit trop cher.
De tumbel ? Rien ; je n'en ay cure,
Car il greveroit le plancher.

CLXIV.

Item, vueil qu'autour de ma fosse
Ce que s'ensuyt, sans autre histoire,
Soit escript, en lettre assez grosse ;
Et qui n'auroit point d'escriptoire,
De charbon soit, ou pierre noire,
Sans en rien entamer le plastre :
Au moins sera de moy memoire
Telle qu'il est d'ung bon folastre.

CLXV.

Cy gist et dors en ce sollier,
Qu'Amour occist de son raillon,
Ung pouvre petit escollier,
Qui fut nommé François Villon.
Oncques de terre n'eut sillon.
Il donna tout, chascun le scet :
Table, tretteaulx, pain, corbillon.
Pour Dieu, dictes-en ce verset.